

**COMMUNE D'OKOLA**

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MARCHES

**OKOLA COUNCIL**

GENERAL SECRETARY

CONTRACTS SERVICE

**ADDITIF RECTIFICATIF N° 01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN  
PROCEDURE D'URGENCE N° 012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 du 12 NOVEMBRE 2025 2025**

Le Maire de la Commune d'Okola, Autorité Contractante, porte à la connaissance des entreprises désireuses de soumissionner à l'Appel d'offres ci-dessus référencé que, certains points du Dossier d'Appel d'Offres ont connus une modification, en l'occurrence le projet constituant le lot 2 qui a été reporté à l'exercice 2026. Les modifications sont les suivantes :

**Au lieu de :**

**PAGE DE COUVERTURE**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 DU 12 NOVEMBRE 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS TRONCONS DE  
ROUTE DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU  
CENTRE LOT 1, 2, 3 et 4**

Lots	Tronçons	Montant prévisionnel	Imputation	n° autorisation de dépense
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	41 816 205		
2	Nkolpoblo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)	46 829 576		
3	Entrée Centre de retraite Catholique - Limite Yaoundé (3,20 km)	19 671 480		
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	17 528 558		
	<b>Total</b>	<b>125 845 819</b>		

## Avis de Consultation en français

### TITRE (pages 4 et 5)

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 DU 12 NOVEMBRE 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE,  
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS TRONCONS DE ROUTE DANS LA  
COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE EN QUATRE (04)  
LOTS.

#### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets financés par le Budget de la Commune d'Okola, exercice 2025, le Maire de la Commune d'Okola, Maitre d'Ouvrage, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux **d'entretien de certains tronçons de route dans la Commune d'Okola, Département de la Lékie, Région du Centre en Quatre (04) lots.**

#### 3. Allotissement

Les travaux sont repartis en quatre (04) lots.

#### 4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est en **francs CFA**

Lots	tronçons	Montant prévisionnel	
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	41 816 205	Quarante un millions huit cent seize mille deux cent cinq
2	Nkolpoblo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)	46 829 576	Quarante-six millions huit cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-seize
3	Entrée Centre de retraite Catholique - Limite Yaoundé (3,20 km)	19 671 480	Dix-neuf millions six cent soixante-onze mille quatre cent quatre-vingt
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	17 528 558	dix-sept millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent cinquante huit
	<b>Total</b>	<b>125 845 819</b>	<b>Cent vingt-cinq millions huit cent quarante-cinq mille huit cent dix-neuf</b>

#### 7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget de la Commune d'Okola., Exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

Lots	tronçons	Imputation	n° autorisation de dépense
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)		
2	Nkolpoblo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)		
3	Entrée Centre de retraite Catholique - Limite Yaoundé (3,20 km)		
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)		

## **9. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré et accompagné du récépissé de dépôt à la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC), acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

<b>Lots</b>	<b>tronçons</b>	<b>Montant caution</b>	
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	836 324	Huit cent trente-six mille trois cent vingt quatre
2	Nkolpoblo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)	936 592	Neuf cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt douze
3	Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)	393 430	Trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	350 571	Trois cent cinquante mille cinq cent soixante onze

## **11. Acquisition et retrait du dossier d'appel d'offres**

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Service des Marchés de la Commune d'Okola, B.P.: 03 Okola, Tel.: 694 47 44 32, E-mail.: ..... dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **cent cinquante mille (150 000) Francs CFA payable à la recette municipale d'Okola.**

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

## **12. remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir au service des marchés de la Commune d'Okola, au plus tard le **11 décembre 2025 à 13 heures** et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 DU 12 NOVEMBRE 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE,  
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS TRONCONS DE ROUTE DANS LA  
COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE lots 1, 2, 3 et 4**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

**17. Nombre maximum de lots :**

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots et peut être attributaire de plusieurs lots.

**Avis de Consultation en anglais**

**TITRE (PAGE 10)**

**TENTER NOTICE**

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°012/ONIT/C-OKOLA/CIPM/2025, OF NOVEMBER  
12, IN EMERGENCY PROCEDURE, FOR MAINTENANCE WORK ON CERTAIN SECTIONS OF  
ROAD IN THE OKOLA COUNCIL, LEKIE DIVISION AND CENTER REGION**

**3. Allotment**

The works shall into four (04) lots.

**4. Estimated cost**

The estimated cost of the operation following prior studies stands at

<b>Lots</b>	<b>Road Sections</b>	<b>Estimated Amount</b>	<b>Amount in letters</b>
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	41 816 205	Forty-one million eight hundred sixteen thousand two hundred and five
2	Nkolpoblo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)	46 829 576	Forty-six million eight hundred twenty-nine thousand five hundred seventy-six
3	Entrée Centre de retraite Catholique - Limite Yaoundé (3,20 km)	19 671 480	Nineteen million six hundred seventy-one thousand four hundred eighty
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	17 528 558	Seventeen million five hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-eight
	<b>Total</b>	<b>125 845 819</b>	

**7. Financing**

Works under this Invitation to tender shall be financed by Okola Council's Budget; Budget Head N°....

<b>Lots</b>	<b>Road Sections</b>	<b>Allocation</b>	<b>Expenditure Authorization No.</b>
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)		
2	Nkolpoblo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)		
3	Entrée Centre de retraite Catholique - Limite Yaoundé (3,20 km)		
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)		

## **9. Bid bond**

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed and stamped bid bond with a deposit receipt in the Deposit and Consignment Fund (CDEC), issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount of.

Lots	Road Sections	Security Deposit Amount	In letters
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	836 324	Eight hundred thirty-six thousand three hundred twenty-four
2	Nkolpoble - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)	936 592	Nine hundred thirty-six thousand five hundred ninety-two
3	Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)	393 430	Three hundred ninety-three thousand four hundred thirty
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	350 571	Three hundred and fifty thousand five hundred and seventy-one

## **11. Acquisition of Tender File**

The hard copy of the file may be obtained from the *contract board of Okola Council*, post box: **03 Okola**, Tel.: **694 47 44 32**, E-mail.: ..... as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **one hundred and fifty (150 000) CFA francs payable at municipal collector.**

It is equally possible to obtain the electronic version of the Tender File by downloading it free of charge through the addresses indicated above. However, online submission is subject to the payment of Tender File purchase fees

## **12. Submission of Bids**

Each bid shall be drafted in English or French For submission off line, each offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach contract bord in **okola Council** no later than **December 11 at 01 A.M local** and should carry the indication:

### **TENDER NOTICE**

### **OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°012/ONIT/C-OKOLA/CIPM/2025, OF NOVEMBER 12, IN EMERGENCY PROCEDURE, FOR MAINTENANCE WORK ON CERTAIN SECTIONS OF ROAD IN THE OKOLA COUNCIL, LEKIE DIVISION AND CENTER REGION**

## **17. Maximum number of lots:**

A candidate may tender for one or several lots, and may be awarded several lots.

**1.1. Référence de l'Appel d'Offres:**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 DU 12 NOVEMBRE 2025 EN PROCEDURE  
D'URGRNCE, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS TRONCONS DE ROUTE  
DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE**

**1.4 Nom, objet des travaux :**

**Travaux d'entretien de certains tronçons de route dans la Commune d'Okola, Département de la Lékie, Région du Centre en Quatre (04) lots :**

<b>Lots</b>	<b>tronçons</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Montant en lettres</b>
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	41 816 205	Quarante un millions huit cent seize mille deux cent cinq
2	Nkolpablo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)	46 829 576	Quarante-six millions huit cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-seize
3	Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)	19 671 480	Dix-neuf millions six cent soixante-onze mille quatre cent quatre-vingt
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	17 528 558	dix-sept millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent cinquante huit
	Total	125 845 819	<b>Cent vingt-cinq millions huit cent quarante-cinq mille huit cent dix-neuf</b>

**13.1. POINT 6**

La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) FCFA** payable à la Recette Municipale d'Okola

**13.1. POINT 7**

- 7) Le cautionnement de timbré, acquitté à la main et accompagné du récépissé de dépôt à la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) conformément à la circulaire n°000019 du 5 juin 2024 (suivant modèle joint) d'un montant :

<b>Lot s</b>	<b>tronçons</b>	<b>Montant caution</b>	
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	836 324	Huit cent trente-six mille trois cent vingt quatre
2	Nkolpablo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)	936 592	Neuf cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt douze
3	Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)	393 430	Trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	350 571	Trois cent cinquante mille cinq cent soixante onze

**Article 1 : Objet du marché**

Le présent Marché a pour objet l'**entretien des tronçons de route : Lot1 à Lot 4 dans la Commune d'Okola, Département de la Lékie, Région du Centre**, suivant les spécifications techniques définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et les quantités contenues dans le Devis Quantitatif et Estimatif

**PIECE N° 5 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES****BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE :**

**Lot 1: Mission Catholique - Nkolfeb (4,80 km)**

**Lot 2: Nkolpoblo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)**

**Lot 3 : Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)**

**Lot 4 : Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)**

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
<b>SERIE 000 : INSTALLATIONS</b>			
TM 001	<p><b>Installation de chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère au <b>FORFAIT (FT)</b> dans les conditions générales prévues au marché, les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix rémunère également la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaires. Ce prix est payé en deux échéances : • <b>QUATRE VINGT POUR CENT (80%)</b> dès la réception des installations de l'Entreprise et l'approbation du projet d'exécution. • <b>VINGT POUR CENT (20%)</b> après le démontage des installations, l'approbation des plans de récolement et la remise en état des lieux. Ce prix comprend notamment: • la location des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition du Cocontractant par l'Administration; • l'aménagement des surfaces pour l'implantation des bâtiments, le cas échéant, des aires de stockage des matériaux et de stationnement des engins et véhicules; • la construction des voies d'accès, des déviations éventuelles et leur entretien; • la mise en place des moyens de liaison(téléphone, fax, internet, radio)et de gardiennage; • la fourniture de l'eau et de l'électricité; • la construction et l'équipement du laboratoire de chantier situé à proximité du chantier; • le fonctionnement pendant toute la durée contractuelle du laboratoire de chantier, ainsi que le démontage et l'évacuation des composants; • la construction ou la location des locaux pour les bureaux, ateliers, magasins; • l'installation éventuelle de la centrale de concassage et de criblage y compris les transferts éventuels; • les installations de stockage de carburant; • la signalisation des travaux, son gardiennage et son entretien; • toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier; • la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaire; • la confection des plans de récolement; • le démontage et le repliement des installations; • le déplacement éventuel au fur et à mesure de l'avancement du chantier; • la remise en état des sites conformément aux prescriptions environnementales, et toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les délais impartis. Il est indispensable que tous les éléments de l'installation de chantier dont le laboratoire totalement équipé et en état de fonctionner soient en place pour que le forfait de 80 % puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc., démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, soit d'une manière générale remettre le site dans un état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage</p> <p><b>Le Forfait à:</b></p>	<b>Francs CFA</b>	Ff

TM 002	<p><b>Amenée et Repli du matériel</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, <b>au FORFAIT (FT)</b> l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Ce prix comprend notamment: l'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport. A la fin des travaux, le Cocontractant réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Ce prix sera payé en deux tranches : * <b>CINQUANTE POUR CENT (50%)</b> pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé. * <b>CINQUANTE POUR CENT (50%)</b> après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée.</p>	
	<p><b>Le Forfait à:</b></p>	<b>Francs CFA</b>
	<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>	
TM 101	<p><b>Débroussaillement</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, <b>au MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>)</b> le débroussaillement qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme. <i>Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières.</i> Ce prix comprend notamment : • le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme; • l'abattage et le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 20 cm; • l'élagage des arbres hors emprise; • le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; • l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; • toutes les indemnisations éventuelles des riverains; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p>	
	<p><b>Le Mètre Carré à:</b></p>	<b>Francs CFA</b>
TM 110	<p><b>Mise en forme de la plate-forme</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au METRE CARRE(m<sup>2</sup>) de route traitée, la mise en forme de la plate-forme devant recevoir la couche de roulement(routes en terre) ou de fondation(routes revêtues). Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés latéraux. Ce prix comprend notamment: • le nettoyage éventuel de la plate-forme existante; • l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles; • la scarification de la plate-forme existante ; • le réglage de la plate-forme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques); • l'arrosage et le compactage de la plate-forme; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p>	<b>m<sup>2</sup></b>
	<p><b>Le Mètre carré à:</b></p>	<b>Francs CFA</b>
TM 115a	<p><b>Couche de roulement en graveleux latéritique</b></p> <p>Les prix TM115 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), la mise en œuvre d'une couche de roulement en matériaux sélectionnés conformes aux prescriptions du CCTP. Ces prix comprennent notamment : • la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation; • l'ouverture des emprunts, y compris le débroussaillement, l'abattage d'arbres, l'enlèvement des terres végétales et de découverte; • l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels; • le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 m; • le répandage des matériaux en vue d'obtenir l'épaisseur minimale de 15 cm après compactage; • l'arrosage ou l'aération nécessaires pour obtenir la teneur en eau requise; • le compactage; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p>	<b>m<sup>2</sup></b>

	<b>Le Mètre Cube à:</b>	<b>Francs CFA</b>	m3	
	<b>SERIE 300 : ASSAINISSEMENT- DRAINAGE</b>			
TM 301	<p><b>Curage des buses (0&lt;1,5m) et des dalots (H &lt; 1,5m)</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), le curage des buses (0&lt;1,5m) et des dalots (H &lt; 1,5m). Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le curage et le nettoyage manuels de l'ouvrage et des lits amont et aval sur une distance minimale de 5 mètres de manière à rétablir le fil d'eau;</li> <li>• la mise en dépôt des produits de curage et de nettoyage en un lieu agréé par le Maître d'œuvre;</li> <li>• la vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux;</li> <li>• toutes sujétions liés au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>			
	<b>L'Unité à:</b>	<b>Francs CFA</b>	U	

**Lot 2: Nkolpoblo - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)**

Pri x	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	<b>SERIE 000 : INSTALLATIONS</b>		
TM 001	<p><b>Installation de chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère au <b>FORFAIT (FT)</b> dans les conditions générales prévues au marché, les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix rémunère également la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaires. Ce prix est payé en deux échéances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>QUATRE VINGT POUR CENT (80%)</b> dès la réception des installations de l'Entreprise et l'approbation du projet d'exécution.</li> <li>• <b>VINGT POUR CENT (20%)</b> après le démontage des installations, l'approbation des plans de récolelement et la remise en état des lieux. Ce prix comprend notamment:</li> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la location des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition du Cocontractant par l'Administration;</li> <li>• l'aménagement des surfaces pour l'implantation des bâtiments, le cas échéant, des aires de stockage des matériaux et de stationnement des engins et véhicules;</li> <li>• la construction des voies d'accès, des déviations éventuelles et leur entretien;</li> <li>• la mise en place des moyens de liaison(téléphone, fax, internet, radio)et de gardiennage;</li> <li>• la fourniture de l'eau et de l'électricité;</li> <li>• la construction et l'équipement du laboratoire de chantier situé à proximité du chantier;</li> <li>• le fonctionnement pendant toute la durée contractuelle du laboratoire de chantier, ainsi que le démontage et l'évacuation des composants;</li> <li>• la construction ou la location des locaux pour les bureaux, ateliers, magasins;</li> <li>• l'installation éventuelle de la centrale de concassage et de criblage y compris les transferts éventuels;</li> <li>• les installations de stockage de carburant;</li> <li>• la signalisation des travaux, son gardiennage et son entretien;</li> <li>• toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier;</li> <li>• la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaire;</li> <li>• la confection des plans de récolelement;</li> <li>• le démontage et le repliement des installations;</li> <li>• le déplacement éventuel au fur et à mesure de l'avancement du chantier;</li> <li>• la remise en état des sites conformément aux prescriptions environnementales, et toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les délais impartis.</li> </ul> <p>Il est indispensable que tous les éléments de l'installation de chantier dont le laboratoire totalement équipé et en état de fonctionner soient en place pour que le forfait de 80 % puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc., démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, soit d'une manière générale remettre le site dans un état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage</p> <p><b>Le Forfait à:</b></p> </ul>		
	<b>Francs CFA</b>	Ff	

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
TM 002	<p><b>Amenée et Repli du matériel</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, <b>au FORFAIT (FT)</b> l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Ce prix comprend notamment: l'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport. A la fin des travaux, le Cocontractant réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Ce prix sera payé en deux tranches : * <b>CINQUANTE POUR CENT (50%)</b> pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé. * <b>CINQUANTE POUR CENT (50%)</b> après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée.</p> <p><b>Le Forfait à:</b></p>	Francs CFA	Ff
	<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>		
TM 101	<p><b>Débroussaillage</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, <b>au MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>)</b> le débroussaillage qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme. <i>Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières.</i> Ce prix comprend notamment : • le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme; • l'abattage et le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 20 cm; • l'élagage des arbres hors emprise; • le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; • l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; • toutes les indemnités éventuelles des riverains; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p> <p><b>Le Mètre Carré à:</b></p>	Francs CFA	m <sup>2</sup>
TM 110	<p><b>Mise en forme de la plate-forme</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au METRE CARRE(m<sup>2</sup>) de route traitée, la mise en forme de la plate-forme devant recevoir la couche de roulement(routes en terre) ou de fondation(routes revêtues). Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés latéraux. Ce prix comprend notamment: • le nettoyage éventuel de la plate-forme existante; • l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles; • la scarification de la plate-forme existante ; • le réglage de la plate-forme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques); • l'arrosage et le compactage de la plate-forme; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p> <p><b>Le Mètre carré à:</b></p>	Francs CFA	m <sup>2</sup>
TM 115 a	<p><b>Couche de roulement en graveleux latéritique</b></p> <p>Les prix TM115 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), la mise en œuvre d'une couche de roulement en matériaux sélectionnés conformes aux prescriptions du CCTP. Ces prix comprennent notamment : • la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation; • l'ouverture des emprunts, y compris le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement des terres</p>		

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	végétales et de découverte; • l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels; • le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 m; • le répandage des matériaux en vue d'obtenir l'épaisseur minimale de 15 cm après compactage; • l'arrosage ou l'aération nécessaires pour obtenir la teneur en eau requise; • le compactage; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.  Le Mètre Cube à:		
	<b>SERIE 300 : ASSAINISSEMENT- DRAINAGE</b>		
TM 301	<b>Curage des buses (0&lt;1,5m) et des dalots (H &lt; 1,5m)</b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l' <b>UNITE (U)</b> , le curage des buses (0<1,5m) et des dalots (H < 1,5m). Ce prix comprend notamment : • le curage et le nettoyage manuels de l'ouvrage et des lits amont et aval sur une distance minimale de 5 mètres de manière à rétablir le fil d'eau; • la mise en dépôt des produits de curage et de nettoyage en un lieu agréé par le Maître d'oeuvre; • la vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux; • toutes sujétions liés au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.  L'Unité à:	Francs CFA	m3
	<b>SERIE 400 : OUVRAGES D'ART</b>		
TM 401i	<b>Dalot en béton armé 2x2</b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au <b>MÈTRE LINEAIRE (ml)</b> , la construction des dalots en béton armé, approuvé au projet d'exécution. Il comprend notamment : • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre; • la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire; • l'implantation et le piquetage de l'ouvrage; • les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures; • le coffrage et le ferraillage des ouvrages; • la formulation et la fabrication des bétons selon les prescriptions techniques; • la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces; • le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.  Le Mètre-Linéaire à:	Francs CFA	U
TM 402i	<b>Têtes de dalot en béton armé 2x2</b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l' <b>UNITE (U)</b> , la construction des têtes de dalot en béton armé au projet d'exécution approuvé. Il comprend notamment: • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre; • la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire; • l'implantation et le piquetage de l'ouvrage; • les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures; • le coffrage et le ferraillage des ouvrages; • la formulation et la fabrication des bétons selon les prescriptions techniques; • la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces; • le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.	Francs CFA	ml

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	<b>L'Unité à:</b> Francs CFA	U	
TM 405	<p><b>Réaménagement des enrochements</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m3), le réaménagement des enrochements de protection existant des ouvrages d'art ou des berges, aux endroits prescrits par le Maître d'œuvre. Ce prix comprend notamment: • les fouilles éventuelles nécessaires à la mise en place des enrochements, • le réglage des blocs en vue d'assurer la stabilité et la pérennité de l'ouvrage; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes sujétions.</p> <p><b>Le Mètre Cube à:</b> Francs CFA</p>	m2	
TM 407	<p><b>Fouilles en terrains ordinaires ou en lit de rivière</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m3), l'exécution des fouilles pour fondations dans les terrains meubles (ne nécessitant pas l'emploi de la brise roche, du compresseur ou des explosifs) ou en lit de rivière. Ce prix comprend notamment : • les fouilles et l'extraction des matériaux en terrain meuble; • les étalements, les blindages, les protections et les soutènements éventuels; • les batardeaux et les remblais provisoires éventuels; • les épuisements, le pompage pour l'exécution à sec des ouvrages; • la préparation du fond de fouille et son compactage; • le chargement des matériaux d'extraction, le transport quelle que soit la distance, la décharge au lieu de réemploi ou de dépôt définitif agréé par le Maître d'œuvre; • toutes sujétions liées aux prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p> <p><b>Le Mètre Cube à:</b> Francs CFA</p>	m2	
TM 413	<p><b>Remblai contigu aux ouvrages</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m3), la fourniture et la mise en œuvre des matériaux sélectionnés et approuvés par le Maître d'œuvre, nécessaires aux remblais contigus aux ouvrages. Ces matériaux seront mis en œuvre par couches successives de 10 à 15 cm. Ils seront exécutés de façon à ce qu'ils n'exercent pas sur les ouvrages des poussées dissymétriques qui leurs seraient nuisibles. Le compactage se fera au moyen d'engins manuels (dames, plaques vibrantes, cylindres automoteurs). Le raccordement du profil de la route avec dos d'âne créé par les remblais contigus ne devra pas présenter des pentes &gt; 4%. Ce prix comprend notamment : • la fourniture et le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance, du matériau de remblaiement provenant d'emprunt ou de la réutilisation des déblais; • la mise en œuvre, l'arrosage éventuel, le compactage méthodique par couches successives y compris toutes sujétions de mise en œuvre en faibles quantités, ou utilisation de matériel à faible rendement; • la protection contre les eaux de toutes natures pendant l'exécution des remblais; • le réglage des pentes de talus; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p> <p><b>Le Mètre Cube à:</b> Francs CFA</p>	m3	

**PIECE N° 6 : CADRE DU DETAIL QUANTITAIF ET ESTIMATIF**

**CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LA TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON  
DE ROUTE :**

**Lot 1: Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)**

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Qtés	Prix Unitaire	Montant HTVA
<b>série 000 : INSTALLATIONS</b>					
TM 001	Installation de chantier	Ft	1,0		-
TM 002	Amenée et Repli du matériel	Ft	1,0		-
<b>Sous - Total 000</b>					-
<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					
TM 101	Débroussaillement	m <sup>2</sup>	19 200		-
TM 110	Mise en forme de la plate-forme	m <sup>2</sup>	28 800		-
TM 115a	Couche de roulement en graveleux latéritique	m <sup>3</sup>	4 320		-
<b>Sous - Total 100</b>					-
<b>série 300: ASSAINISSEMENT - OUVRAGE</b>					
TM 301	Curage des buses ( $\varnothing \leq 1,5m$ ) et des dalots ( $H \leq 1,5m$ )	U	1		-
<b>Sous - Total 300</b>					-
<b>TOTAL GÉNÉRAL H.T.</b>					
<b>TVA 19,25 % du HT</b>					
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>					
<b>Montant TOTAL T.T.C.</b>					
<b>NET A PERCEVOIR</b>					

Arrêté le présent détail estimatif à la somme TTC de:

**Lot 2 : Nkolpoble - Nkodassa - Mvoa II (4,300km)**

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Qtés	Prix Unitaire	Montant HTVA
<b>série 000 : INSTALLATIONS</b>					
TM 001	Installation de chantier	Ft	1,0		-
TM 002	Amenée et Repli du matériel	Ft	1,0		-
<b>Sous - Total 000</b>					-
<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					
TM 101	Débroussaillement	m <sup>2</sup>	6 000		-
TM 110	Mise en forme de la plate-forme	m <sup>2</sup>	25 800		-
TM 115a	Couche de roulement en graveleux latéritique	m <sup>3</sup>	2 580		-
<b>Sous - Total 100</b>					-
<b>série 300: ASSAINISSEMENT - OUVRAGE</b>					
TM 301	Curage des buses ( $\varnothing \leq 1,5m$ ) et des dalots ( $H \leq 1,5m$ )	U	5		-
<b>Sous - Total 300</b>					-
<b>SERIE 400 : OUVRAGES D'ART</b>					
TM 401i	Construction d'un dalot de 2x2	ml	7		-
TM 402i	Tête d'ouvrage en amont et en aval pour dalot de 2x2	U	2		-
TM 403	Mise en place des enrochements	m <sup>3</sup>	27.0		-
TM 407	Fouilles en terrains ordinaires ou en lit de rivière	m <sup>3</sup>	60		-
TM 413	Remblai contigus aux ouvrages	m <sup>3</sup>	76		-
<b>Sous - Total 400</b>					-

<b>TOTAL GÉNÉRAL H.T.</b>				-
<b>TVA 19,25 % du HT</b>				-
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>				-
<b>Montant TOTAL T.T.C.</b>				-
<b>NET A PERCEVOIR</b>				-

Arrêté le présent détail estimatif à la somme TTC de:

**Lot 3: Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)**

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Qtés	Prix Unitaire	Montant HTVA
<b>série 000 : INSTALLATIONS</b>					
TM 001	Installation de chantier	Ft	1,0		-
TM 002	Amenée et Repli du matériel	Ft	1,0		-
<b>Sous - Total 000</b>					
<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					
TM 101	Débroussaillement	m <sup>2</sup>	1 200		-
TM 110	Mise en forme de la plate-forme	m <sup>2</sup>	19 200		-
TM 115a	Couche de roulement en graveleux latéritique	m <sup>3</sup>	1 920		-
<b>Sous - Total 100</b>					
<b>série 300: ASSAINISSEMENT - OUVRAGE</b>					
TM 301	Curage des buses ( $\varnothing \leq 1,5m$ ) et des dalots ( $H \leq 1,5m$ )	U	1		-
<b>Sous - Total 300</b>					

<b>TOTAL GÉNÉRAL H.T.</b>				-
<b>TVA 19,25 % du HT</b>				-
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>				-
<b>Montant TOTAL T.T.C.</b>				-
<b>NET A PERCEVOIR</b>				-

Arrêté le présent détail estimatif à la somme TTC de:

**Lot 4 : Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)**

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Qtés	Prix Unitaire	Montant HTVA
<b>série 000 : INSTALLATIONS</b>					
TM 001	Installation de chantier	Ft	1,0		-
TM 002	Amenée et Repli du matériel	Ft	1,0		-
<b>Sous - Total 000</b>					
<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					
TM 101	Débroussaillement	m <sup>2</sup>	10 800		-
TM 110	Mise en forme de la plate-forme	m <sup>2</sup>	16 200		-
TM 115a	Couche de roulement en graveleux latéritique	m <sup>3</sup>	1 620		-
<b>Sous - Total 100</b>					
<b>série 300: ASSAINISSEMENT - OUVRAGE</b>					
TM 301	Curage des buses ( $\varnothing \leq 1,5m$ ) et des dalots ( $H \leq 1,5m$ )	U	1		-
<b>Sous - Total 300</b>					

<b>TOTAL GÉNÉRAL H.T.</b>				-
<b>TVA 19,25 % du HT</b>				-
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>				-
<b>Montant TOTAL T.T.C.</b>				-
<b>NET A PERCEVOIR</b>				-

Arrêté le présent détail estimatif à la somme TTC de:

**LIRE PLUTOT:****PAGE DE COUVERTURE****APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 DU 12 NOVEMBRE 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS TRONCONS DE  
ROUTE DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU  
CENTRE (3 LOTS)**

Lots	Tronçons	Montant prévisionnel	Imputation	n° autorisation de dépense
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	41 816 205		
3	Entrée Centre de retraite Catholique - Limite Yaoundé (3,20 km)	19 671 480		
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	17 528 558		
	Total	79 016 243		

**Avis de Consultation en français****TITRE (pages 4 et 5)****AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 DU 12 NOVEMBRE 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE,  
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS TRONCONS DE ROUTE DANS LA  
COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE (3 LOTS)**

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets financés par le Budget de la Commune d'Okola, exercice 2025, le Maire de la Commune d'Okola, Maitre d'Ouvrage, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux **d'entretien de certains tronçons de route dans la Commune d'Okola, Département de la Lékie, Région du Centre en trois (03) lots.**

**3. Allotissement**

Les travaux sont constitués en un (01) lot unique.

**4. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est en **francs CFA**

<b>Lots</b>	<b>tronçons</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	41 816 205	Quarante un millions huit cent seize mille deux cent cinq
3	Entrée Centre de retraite Catholique - Limite Yaoundé (3,20 km)	19 671 480	Dix-neuf millions six cent soixante-onze mille quatre cent quatre-vingt
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	17 528 558	dix-sept millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent cinquante huit
	Total	<b>79 016 243</b>	<b>Cent vingt-cinq millions huit cent quarante-cinq mille huit cent dix-neuf</b>

## 7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget de la Commune d'Okola., Exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

<b>Lots</b>	<b>tronçons</b>	<b>Imputation</b>	<b>n° autorisation de dépense</b>
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)		
3	Entrée Centre de retraite Catholique - Limite Yaoundé (3,20 km)		
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)		

## 9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré et accompagné du récépissé de dépôt à la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC), acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

<b>Lots</b>	<b>tronçons</b>	<b>Montant caution</b>	
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	836 324	Huit cent trente-six mille trois cent vingt quatre
3	Entrée Centre de retraite Catholique - Limite Yaoundé (3,20 km)	393 430	Trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	350 571	Trois cent cinquante mille cinq cent soixante onze

## 11. Acquisition et retrait du dossier d'appel d'offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Service des Marchés de la Commune d'Okola, B.P.: 03 Okola, Tel.: 694 47 44 32, E-mail.: ..... dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **Cent mille (100 000) Francs CFA** payable à la recette municipale d'Okola.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique

est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

## 12. Remise des offres :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 DU 12 NOVEMBRE 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE,**  
**POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS TRONCONS DE ROUTE DANS LA**  
**COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE (03 lots)**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

## 17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots et peut être attributaire de plusieurs lots.

### Avis de Consultation en anglais

#### TITRE (PAGE 10)

#### TENTER NOTICE

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°012/ONIT/C-OKOLA/CIPM/2025, OF NOVEMBER 12, IN EMERGENCY PROCEDURE, FOR MAINTENANCE WORK ON CERTAIN SECTIONS OF ROAD IN THE OKOLA COUNCIL, LEKIE DIVISION AND CENTER REGION**

#### 3. Allotment

The works shall into on four (04) lots.

#### 4. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stands at

Lots	Road Sections	Estimated Amount	Amount in letters
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	41 816 205	Forty-one million eight hundred sixteen thousand two hundred and five
3	Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)	19 671 480	Nineteen million six hundred seventy-one thousand four hundred eighty
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	17 528 558	Seventeen million five hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-eight
	<b>Total</b>	<b>79 016 243</b>	

#### 7. Financing

Works under this Invitation to tender shall be financed by Okola Council's Budget; Budget Head N°....

Lots	Road Sections	Allocation	Expenditure Authorization No.
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)		
3	Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)		
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)		

## **9. Bid bond**

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed and stamped bid bond with a deposit receipt in the Deposit and Consignment Fund (CDEC), issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount of

<b>Lots</b>	<b>Road Sections</b>	<b>Security Deposit Amount</b>	<b>In letters</b>
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	836 324	Eight hundred thirty-six thousand three hundred twenty-four
3	Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)	393 430	Three hundred ninety-three thousand four hundred thirty
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	350 571	Three hundred and fifty thousand five hundred and seventy-one

## **11. Acquisition of Tender File**

The hard copy of the file may be obtained from the *contract board of Okola Council*, post box: *03 Okola*, Tel.: **694 47 44 32**, E-mail.: ..... as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **one hundred thousand (100 000)** CFA francs payable at municipal collector.

It is equally possible to obtain the electronic version of the Tender File by downloading it free of charge through the addresses indicated above. However, online submission is subject to the payment of Tender File purchase fees

## **12. Submission of Bids**

Each bid shall be drafted in English or French For submission off line, the offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach *okola Council* no later than **December 11 at 01 A.M local** and should carry the indication:

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°012/ONIT/C-OKOLA/CIPM/2025, OF  
NOVEMBER 12, IN EMERGENCY PROCEDURE, FOR MAINTENANCE WORK ON CERTAIN  
SECTIONS OF ROAD IN THE OKOLA COUNCIL, LEKIE DIVISION AND CENTER REGION**

“To be opened only during the bids opening session”

## **17. Maximum number of lots:**

A candidate may tender for one or several lots, and may be awarded several lots.

**PIECE N° II : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES**

### **1.1. Référence de l'Appel d'Offres:**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°012/AONO/C-OKOLA/CIPM/2025 DU 12 NOVEMBRE 2025 EN PROCEDURE  
D'URGRNCE, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS TRONCONS DE ROUTE  
DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE**

#### 1.4 Nom, objet des travaux :

Travaux d'entretien de certains tronçons de route dans la Commune d'Okola, Département de la Lékie, Région du Centre en Quatre (04) lots :

Lots	tronçons	Montant prévisionnel	
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	41 816 205	Quarante un millions huit cent seize mille deux cent cinq
3	Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)	19 671 480	Dix-neuf millions six cent soixante-onze mille quatre cent quatre-vingt
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	17 528 558	dix-sept millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent cinquante huit
	Total	79 016 243	<b>Cent vingt-cinq millions huit cent quarante-cinq mille huit cent dix-neuf</b>

#### 13.1. POINT 6

La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA** payable à la Recette Municipale d'Okola

#### 13.1. POINT 7

7) Le cautionnement de timbré, acquitté à la main et accompagné du récépissé de dépôt à la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) conformément à la circulaire n°000019 du 5 juin 2024 (suivant modèle joint) d'un montant :

Lot s	tronçons	Montant caution	
1	Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)	836 324	Huit cent trente-six mille trois cent vingt quatre
3	Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)	393 430	Trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente
4	Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)	350 571	Trois cent cinquante mille cinq cent soixante onze

#### PIECE N° 3 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

##### Article 1 : Objet du marché

Le présent Marché a pour objet l'entretien des tronçons de route dans la Commune d'Okola, Département de la Lékie, Région du Centre (03 lots), suivant les spécifications techniques définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et les quantités contenues dans le Devis Quantitatif et Estimatif

#### PIECE N° 5 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

##### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE :

Lot 1: Mission Catholique - Nkolfeb (4,80 km)

Lot 3 : Entrée Centre de retraite Catholique -Limite Yaoundé (3,20 km)

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	<b>SERIE 000 : INSTALLATIONS</b>		
TM 001	<p><b>Installation de chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère au <b>FORFAIT (FT)</b> dans les conditions générales prévues au marché, les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix rémunère également la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaires. Ce prix est payé en deux échéances : • <b>QUATRE VINGT POUR CENT (80%)</b> dès la réception des installations de l'Entreprise et l'approbation du projet d'exécution. • <b>VINGT POUR CENT (20%)</b> après le démontage des installations, l'approbation des plans de récolement et la remise en état des lieux. Ce prix comprend notamment: • la location des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition du Cocontractant par l'Administration; • l'aménagement des surfaces pour l'implantation des bâtiments, le cas échéant, des aires de stockage des matériaux et de stationnement des engins et véhicules; • la construction des voies d'accès, des déviations éventuelles et leur entretien; • la mise en place des moyens de liaison(téléphone, fax, internet, radio)et de gardiennage; • la fourniture de l'eau et de l'électricité; • la construction et l'équipement du laboratoire de chantier situé à proximité du chantier; • le fonctionnement pendant toute la durée contractuelle du laboratoire de chantier, ainsi que le démontage et l'évacuation des composants; • la construction ou la location des locaux pour les bureaux, ateliers, magasins; • l'installation éventuelle de la centrale de concassage et de criblage y compris les transferts éventuels; • les installations de stockage de carburant; • la signalisation des travaux, son gardiennage et son entretien; • toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier; • la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaire; • la confection des plans de récolement; • le démontage et le repliement des installations; • le déplacement éventuel au fur et à mesure de l'avancement du chantier; • la remise en état des sites conformément aux prescriptions environnementales, et toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les délais impartis. Il est indispensable que tous les éléments de l'installation de chantier dont le laboratoire totalement équipé et en état de fonctionner soient en place pour que le forfait de 80 % puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc., démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, soit d'une manière générale remettre le site dans un état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage</p> <p><b>Le Forfait à:</b></p>	<b>Francs CFA</b>	Ff
TM 002	<p><b>Amenée et Repli du matériel</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, <b>au FORFAIT (FT)</b> l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Ce prix comprend notamment: l'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport. A la fin des travaux, le Cocontractant réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Ce prix sera payé en deux tranches : * <b>CINQUANTE POUR CENT (50%)</b> pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé. * <b>CINQUANTE POUR CENT (50%)</b> après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée.</p> <p><b>Le Forfait à:</b></p>	<b>Francs CFA</b>	Ff
	<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>		
TM 101	<p><b>Débroussaillement</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, <b>au MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>)</b> le débroussaillement qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme. <i>Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières.</i> Ce prix comprend notamment : • le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme; • l'abattage et le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 20 cm; • l'élagage des arbres hors emprise; • le ramassage,</p>		

	<p>l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; • l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; • toutes les indemnités éventuelles des riverains; • toutes les sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p>		
	<b>Le Mètre Carré à:</b>	<b>Francs CFA</b>	m <sup>2</sup>
TM 110	<p><b>Mise en forme de la plate-forme</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au METRE CARRE(m<sup>2</sup>) de route traitée, la mise en forme de la plate-forme devant recevoir la couche de roulement(routes en terre) ou de fondation(routes revêtues). Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés latéraux. Ce prix comprend notamment: • le nettoyage éventuel de la plate-forme existante; • l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles; • la scarification de la plate-forme existante ; • le réglage de la plate-forme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques); • l'arrosage et le compactage de la plate-forme; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p>		
	<b>Le Mètre carré à:</b>	<b>Francs CFA</b>	m <sup>2</sup>
TM 115a	<p><b>Couche de roulement en graveleux latéritique</b></p> <p>Les prix TM115 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), la mise en œuvre d'une couche de roulement en matériaux sélectionnés conformes aux prescriptions du CCTP. Ces prix comprennent notamment : • la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation; • l'ouverture des emprunts, y compris le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement des terres végétales et de découverte; • l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels; • le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 m; • le répandage des matériaux en vue d'obtenir l'épaisseur minimale de 15 cm après compactage; • l'arrosage ou l'aération nécessaires pour obtenir la teneur en eau requise; • le compactage; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p>		
	<b>Le Mètre Cube à:</b>	<b>Francs CFA</b>	m <sup>3</sup>
	<b>SERIE 300 : ASSAINISSEMENT- DRAINAGE</b>		
TM 301	<p><b>Curage des buses (0&lt;1,5m) et des dalots (H &lt; 1,5m)</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), le curage des buses (0&lt;1,5m) et des dalots (H &lt; 1,5m). Ce prix comprend notamment : • le curage et le nettoyage manuels de l'ouvrage et des lits amont et aval sur une distance minimale de 5 mètres de manière à rétablir le fil d'eau; • la mise en dépôt des produits de curage et de nettoyage en un lieu agréé par le Maître d'œuvre; • la vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux; • toutes sujétions liés au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.</p>		
	<b>L'Unité à:</b>	<b>Francs CFA</b>	U

**PIECE N° 6 : CADRE DU DETAIL QUANTITAIF ET ESTIMATIF**

**CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LA TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON  
DE ROUTE :**

**Lot 1: Mission Catholique-Nkolfeb (4,80 km)**

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Qtés	Prix Unitaire	Montant HTVA
<b>série 000 : INSTALLATIONS</b>					
TM 001	Installation de chantier	Ft	1,0		-
TM 002	Amenée et Repli du matériel	Ft	1,0		-
<b>Sous - Total 000</b>					-
<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					
TM 101	Débroussaillement	m <sup>2</sup>	19 200		-
TM 110	Mise en forme de la plate-forme	m <sup>2</sup>	28 800		-
TM 115a	Couche de roulement en graveleux latéritique	m <sup>3</sup>	4 320		-
<b>Sous - Total 100</b>					-
<b>série 300: ASSAINISSEMENT - OUVRAGE</b>					
TM 301	Curage des buses ( $\varnothing \leq 1,5m$ ) et des dalots ( $H \leq 1,5m$ )	U	1		-
<b>Sous - Total 300</b>					-
<b>TOTAL GÉNÉRAL H.T.</b>					
<b>TVA 19,25 % du HT</b>					
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>					
<b>Montant TOTAL T.T.C.</b>					
<b>NET A PERCEVOIR</b>					

Arrêté le présent détail estimatif à la somme TTC de:

**Lot 3 : Entrée Centre de retraite Catholique -Limite  
Yaoundé (3,20 km)**

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Qtés	Prix Unitaire	Montant HTVA
<b>série 000 : INSTALLATIONS</b>					
TM 001	Installation de chantier	Ft	1,0		-
TM 002	Amenée et Repli du matériel	Ft	1,0		-
<b>Sous - Total 000</b>					-
<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					
TM 101	Débroussaillement	m <sup>2</sup>	10 800		-
TM 110	Mise en forme de la plate-forme	m <sup>2</sup>	16 200		-
TM 115a	Couche de roulement en graveleux latéritique	m <sup>3</sup>	1 620		-
<b>Sous - Total 100</b>					-
<b>série 300: ASSAINISSEMENT - OUVRAGE</b>					
TM 301	Curage des buses ( $\varnothing \leq 1,5m$ ) et des dalots ( $H \leq 1,5m$ )	U	1		-
<b>Sous - Total 300</b>					-
<b>TOTAL GÉNÉRAL H.T.</b>					
<b>TVA 19,25 % du HT</b>					
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>					
<b>Montant TOTAL T.T.C.</b>					
<b>NET A PERCEVOIR</b>					

Arrêté le présent détail estimatif à la somme TTC de:

**Lot 4 : Nyemeyong - Nkodassa (2,700km)**

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Qtés	Prix Unitaire	Montant HTVA
<b>série 000 : INSTALLATIONS</b>					
TM 001	Installation de chantier	Ft	1,0		-
TM 002	Amenée et Repli du matériel	Ft	1,0		-
<b>Sous - Total 000</b>					-
<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					
TM 101	Débroussaillement	m <sup>2</sup>	10 800		-
TM 110	Mise en forme de la plate-forme	m <sup>2</sup>	16 200		-
TM 115a	Couche de roulement en graveleux latéritique	m <sup>3</sup>	1 620		-
<b>Sous - Total 100</b>					-
<b>série 300: ASSAINISSEMENT - OUVRAGE</b>					
TM 301	Curage des buses ( $\varnothing \leq 1,5m$ ) et des dalots ( $H \leq 1,5m$ )	U	1		-
<b>Sous - Total 300</b>					-

<b>TOTAL GÉNÉRAL H.T.</b>				-
<b>TVA 19,25 % du HT</b>				-
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>				-
<b>Montant TOTAL T.T.C.</b>				-
<b>NET A PERCEVOIR</b>				-

Arrêté le présent détail estimatif à la somme TTC de:

**Le reste sans changement**

Fait à Okola le 26 Novembre 2025

**LE MAIRE,**

